

ASSEP34

De: Daphné Glaser [daphneglaser@gmail.com]
Envoyé: mercredi 21 novembre 2018 11:12
À: ASSEP34
Objet: Re: ASSEP34 dossier SG - pole emploi étude situation

Bonjour,

Je n'ai pas le temps de regarder en détails. Mais ok pour la création temporaire de l'adresse Assep de Sarah pour résoudre les problèmes en cours. Ensuite, je souhaite qu'on remette son adresse à elle.

Bien à vous et merci!
Daphné

Le mer. 21 nov. 2018 à 06:53, ASSEP34 <contact@assep34.fr> a écrit :

Bonjour Daphné GLASER,

Pour votre information,

Pole Emploi réclame 2 montants : * 60,71 € solde de trop perçu 2015
* 173,16 € trop perçu 01/03 à
06/03/18

pour comprendre ces montants, se reporter au classeur 'Recap' (pièce jointe et/ou drive)

Classeur RECAP : colonne U : cumul annuel montant perçu

colonne V : montant annuel suivant attestation fiscal Pole
emploi

colonne W : différence V-U (sans être certain d'avoir bien
pris en compte tous les allocations versés faute de relevé)

En 2015 : Pole Emploi a versé l'intégralité de l'allocation pour le mois 04/15
mais SG était en contrat de travail à partir du 19/04/15 (à vérifier!)

ce qui génère un trop perçu de 521,10 €.

Au rythme des déductions faites par pole emploi, le solde à ce jour est bien de 60,71 €.

Je souhaite échanger avec pole emploi concernant l'exactitude du trop perçu de 173,16€ motivé par un emploi déclaré (à dire de pole emploi) pour la période 01/03 à 06/03/2018.

A ma connaissance SG ne travaillait pas à cette période.

Etait-elle en fin de droit ? Est-ce une erreur de pole emploi ?

Le document 201981105 impose un délai de réponse d'1 mois soit avant le 05/12/2018.

Il m'importe que vous ayez connaissance de cette situation.

Soyez assurée de mon suivi jusqu'à l'aboutissement de ce dossier.

Cordialement

Th. THOMAS

ASSEP34